



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 10 décembre 2025 à 18h00,

Au siège du SIVOM

Date de la convocation : le 3 décembre 2025

<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Pouvoirs</u>	<u>Votants</u>
<u>28</u>	<u>17</u>	<u>4</u>	<u>21</u>

PRÉSENTS : Mmes et MM. Jacques BABY, Pierre CAILLET, Yves CARON-JOURDA, Jean-Michel CAZAUX, Olivier CORNET, Bernard DELCROIX, Jean-Marc ESQUIROL, Patrick LEFEBVRE, Cyril MASSIP, Charles NAYLIES, Serge PICARD, José ROSELLO, Jean-Eudes ROUJAS, Roger SANTA-CRUZ, Laetitia SEGALA, Maryse VEZAT-BARONIA, Marie-Françoise VIDAL

ABSENTS, EXCUSES : Mmes et MM. Patrick CHAGNE, Jean CHALDUC, Jean-Marc MANFRIN, Sophie JEAN, Marion DOUYLLIEZ, Miguel JOSSE, Magali MASSE,

POUVOIRS : Mmes et MM. Patrick CHAGNE à Yves CARON-JOURDA, Jean CHALDUC à Jean-Marc ESQUIROL, Marion DOUYLLIEZ à Bernard DELCROIX, Sophie JEAN à Jean-Eudes ROUJAS

SECRETAIRE : Mme Laetitia SEGALA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 12/11/2025
2. Devenir de la cuisine centrale du SIVOM
3. Projet de cession
4. Assurance statutaire
5. DM diverses
6. Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : convention ACTES
7. Remplacement onduleur
8. Appartements BAX
9. Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

1. APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Monsieur le Président soumet au vote le PV de la séance du comité du 12/11/2025.

Décision 1 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2. CUISINE CENTRALE DU SIVOM – ARRET DEFINITIF DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMPETENCE

Monsieur le Président propose la cessation de l'exercice des compétences liées à la restauration (obligatoires et optionnelles) par le SIVOM, à compter du 3 juillet 2026, la cessation de toute activité de production dans le cadre de ces compétences, la prise de toutes les mesures, notamment celles relatives au personnel affecté à la compétence, aux contrats et marchés en cours, aux biens, équipements et installations liés à la cuisine centrale, aux conséquences budgétaires et patrimoniales, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Monsieur le Président propose de délibérer.

Décision 2 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Il informe le comité syndical qu'il a reçu le directeur de l'ESAT Le Ruisselet, lequel a indiqué qu'il poursuivrait son activité avec l'éventuel repreneur de la cuisine centrale.

3. PROJET DE CESSION – ÉVALUATIONS ET FONCIER

a) Village Gaulois - Balcon des Étoiles

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'un rendez-vous est fixé le 11 décembre 2025 avec les services du Domaine en vue de l'évaluation du Village Gaulois et du Balcon des Étoiles.

b) Parcelle cadastrale P 22 – Le Trapéen

Madame M J, exploitante de l'établissement Le Trapéen, structure relevant du SIVOM, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée P 22, attenante à la bâtisse.

Il est décidé de proposer à l'exploitante du Trapéen la conclusion d'un bail de droit commun ou, à défaut, une convention d'occupation de la parcelle P 22.

Décision 3 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

4. ASSURANCE STATUTAIRE

Le comité syndical est informé du renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès du CDG31 pour la période 2026–2029.

Le choix n°1 est retenu, compte tenu de la baisse prévisionnelle de la masse salariale, liée notamment aux départs à la retraite.

Décision 4 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

5. DECISIONS BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES

a) Admission en non-valeur

Monsieur le Président propose d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables conformément à l'état présenté par le comptable public, budget service technique, SSIAD, et SAAD.

Décision 5 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

b) Ouverture des crédits

Monsieur le Président propose l'ouverture des crédits dans la limite du quart des crédits inscrits au budget : structures touristiques, photovoltaïque, restauration, budget principal.

Décision 6 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

6. CONVENTION ACTES

Monsieur le Président propose de signer une convention ACTES avec la préfecture de la Haute-Garonne pour recourir à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire par la sous-préfecture.

Décision 7 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

7. REMPLACEMENT DE L'ONDULEUR

Monsieur le Président propose le remplacement de l'onduleur (structure à Lacaugne) afin d'éviter une perte de la redevance.

Décision 8 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

8. APPARTEMENTS BAX

Monsieur le Président signale des désordres (infiltrations et moisissures) dans les deux logements locatifs (appartement n°1 et n°2) situés à Bax (31310) 265 chemin de Patachou.

Considérant que les désordres affectent la salubrité et la sécurité des locataires, l'obligation du bailleur d'assurer à ses locataires un logement décent, il est proposé de réduire de 50 %, à compter du 1^{er} décembre 2025, le loyer des logements n°1 et n°2, et ce jusqu'à la réalisation complète des travaux de remise en état.

Décision 9 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Monsieur le Président décide de reloger de manière définitive les locataires du logement n°2 dans le logement dénommé "La Cave" à Lavelanet de Comminges.

Ce relogement est expressément qualifié de définitif et n'a pas vocation à être remis en cause ultérieurement, y compris dans l'hypothèse où le site sur lequel était situé l'ancien logement serait remis en état ou dans celle où le site sur lequel se trouve le logement actuel serait cédé, afin de garantir la stabilité et la protection des occupants.

Décision 10 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Le comité syndical décide de faire réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour le logement « La Cave ».

Le comité syndical prend acte de la demande en cours de devis pour la réfection de la toiture.

9. QUESTIONS DIVERSES

- a. SSIAD – Repos bleus : organisation d'une réunion de travail afin d'analyser les difficultés de fonctionnement.
- b. SSIAD – Emplois non permanents saisonniers aide-soignant : 3 postes **à 29h00 – 2** postes à 17h30

Décision 11 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

- c. CNAS – A compter du 01/12/2026, maintien du bénéfice des prestations CNAS aux agents retraités sous réserve de leur utilisation effective (radiation dès toute cessation de demande de prestations).

Décision 12 : adoption à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

- d. SAAD : information relative à la livraison de trois véhicules électriques ZOÉ.
- e. Camping du SIVOM : pourparlers en cours pour le rachat des hébergements COCOSWEET.

Séance levée à 20h00

Le Président,
J-M. ESQUIROL

La secrétaire,
L. SEGALA